

Tout savoir  
sur...

## PALISSANDRE

Une retraite  
sur mesure  
garantie à vie

### Qu'est-ce que Palissandre<sup>(1)</sup> ?

Palissandre est un contrat de retraite Madelin. Il vous permet de vous constituer une épargne dédiée à la retraite disponible exclusivement sous forme de rente viagère. Le contrat Palissandre s'inscrit dans le cadre fiscal avantageux de la loi Madelin.

### Que permet-il ?

- La constitution progressive d'une épargne dédiée à la retraite.
- Le versement d'une rente à vie, dès que vous prenez votre retraite.
- Un allègement fiscal immédiat : les versements sont déductibles de vos revenus professionnels imposables, dans les limites et conditions prévues par la loi.

### Comment fonctionne-t-il ?

#### Adhérent

Travailleurs Non Salariés (TNS) et gérants majoritaires de SARL hors agricole. Les conjoints de collaborateurs sont éligibles à l'offre si toutefois ces derniers collaborent à l'activité sans être rémunérés et sans exercer par ailleurs une activité salariée à temps partiel pendant plus de la moitié de la durée légale de travail.

#### À l'ouverture du contrat

- Vous choisissez un des 4 montants minimum de versements annuels. Pour 2017 :
  - catégorie 1 : 609 euros
  - catégorie 2 : 1 323 euros
  - catégorie 3 : 2 213 euros
  - catégorie 4 : 3 548 euros

Les minima de versements évoluent chaque année en fonction du PASS\* en cours.

- Vous choisissez le type de gestion de votre épargne : la Gestion Retraite, pour une gestion optimisée sans avoir à s'en occuper, ou la Gestion Libre, pour une totale liberté d'investissement parmi plus de 50 supports financiers. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers.

#### En cours de vie du contrat

- Vous effectuez vos versements libres et/ou programmés : tous les ans jusqu'à la retraite, le montant minimum annuel de la catégorie choisie à l'adhésion doit être atteint pour pouvoir bénéficier des avantages Madelin.
- Vous pouvez modifier le type de gestion de votre épargne (Gestion Retraite ou Gestion Libre) à tout moment.

#### À l'échéance : lors de votre départ en retraite

- Vous choisissez parmi les 6 types de rentes viagères proposées, celle qui convient le mieux à votre situation personnelle : Retraite de référence, Retraite confort, Retraite progressive, Retraite avec annuités garanties, Retraite à revalorisation anticipée, Retraite avec garantie dépendance.

\* Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.

## Une retraite sur mesure garantie à vie

### Garanties

- **En cas de décès pendant la phase d'épargne**, le capital constitué sera versé sous forme d'une rente viagère aux bénéficiaires librement désignés.
- **En cas de décès pendant la phase de retraite**, si vous avez opté pour une réversion, le complément de retraite ou une fraction de celle-ci pourra continuer à être versé à la personne que vous aurez librement désignée selon la rente que vous avez choisie.
- **Palissandre Option Garantie**, ce contrat vous permet en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente et de perte totale et irréversible d'autonomie, la poursuite par SOGECAP du programme de versements. L'Option Garantie ne peut être souscrite qu'à la mise en place du 1<sup>er</sup> programme de versements.

### Quelles sont ses caractéristiques ?

**Une solution d'épargne progressive et modulable** : en épargnant régulièrement, vous lissez votre effort d'épargne sur la durée. Le vaste choix de supports financiers vous permet d'adapter à vos objectifs l'allocation de votre capital.

**Une épargne sans y penser**, à partir de 50,75€/mois en fonction de la catégorie choisie.

**Une garantie plancher** : incluse dans votre contrat en cas de décès pendant la phase de constitution de votre épargne retraite, elle assure au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) un capital (versé sous forme de rente viagère) qui ne pourra pas être inférieur à la somme des versements effectués nets de frais.

**Des avantages fiscaux immédiats** : votre contrat Palissandre s'inscrit dans le cadre fiscal avantageux de la loi Madelin. Ainsi, vous pouvez déduire vos versements de votre revenu imposable, dans les limites et conditions prévues par la loi, à condition de respecter chaque année l'engagement de montant de versements minimum. Le capital constitué sur votre contrat avant vos 70 ans est exonéré d'ISF.

**Une rente garantie à vie**, en contrepartie de l'aliénation du capital.

**Une épargne bloquée durant la phase de constitution**, sauf cas de déblocages légaux.

### Quel en est le coût ?

- **Frais sur versements (frais dégressifs en fonction de chaque versement) :**
  - inférieurs à 3 500 euros : 4,00 % ;
  - de 3 500 à 15 000 euros : 3,00 % ;
  - à partir de 15 000 euros : 2,50 %.
- **Frais de gestion** : 0,08 % maximum par mois du capital constitué.
- **Frais sur arbitrages :**
  - Gestion Retraite : gratuit ;
  - Gestion Libre : 0,5 %, plafonnés à 75 euros par opération<sup>(2)</sup>.

# PALISSANDRE

## Une retraite sur mesure garantie à vie

### Vos questions/Nos réponses

#### Que se passe-t-il en cas de décès ?

#### Quels sont les bénéficiaires du contrat ?

Le jour de l'adhésion à Palissandre, vous désignez un ou plusieurs bénéficiaires de votre contrat en cas de décès pendant la phase de constitution de votre capital. Vous pourrez modifier la clause bénéficiaire de votre contrat à tout moment durant la phase de constitution de votre épargne par simple avenant. Les bénéficiaires recevront l'épargne retraite constituée au jour du décès sous forme de rente viagère.

Si un ou plusieurs bénéficiaires sont mineurs au jour de votre décès, ils recevront chacun une rente temporaire d'éducation jusqu'à leur 25<sup>e</sup> anniversaire.

Au jour de la liquidation de votre épargne retraite, vous pourrez désigner un bénéficiaire pour la réversion de votre rente. Ce choix est irrévocable et le montant de votre rente sera fonction de ce choix.

Vous pourrez choisir votre conjoint ou une tierce personne. La rente sera reversée à la personne désignée dans une proportion que vous aurez définie expressément au moment de la mise en place de ces versements.

#### Puis-je récupérer mes sommes investies sur un contrat Palissandre à tout moment ?

Les sommes investies sur un contrat Palissandre ne sont disponibles qu'au moment de la retraite sous forme de rente viagère. Cependant, vous pouvez récupérer immédiatement les sommes investies sur votre contrat sous la forme d'un capital exonéré d'impôts sur le revenu en cas de survenance d'un des cas de force majeure suivants :

- invalidité de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie ;
- fin des droits d'allocation chômage ou sous certaines conditions (rupture depuis au moins 2 ans d'un mandat social ou d'un contrat de travail pour un adhérent ayant exercé des fonctions d'administrateur, membre du directoire ou membre d'un conseil de surveillance) ;
- cessation d'activité à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire ;
- en cas de situation de surendettement ;
- en cas de décès du conjoint ou partenaire pacsé.

**Votre Conseiller vous accompagne dans le choix d'une solution d'investissement personnalisée et adaptée à votre situation, vos connaissances financières, au niveau de risque que vous êtes en mesure d'accepter, ainsi qu'à vos objectifs d'investissement.**

(1) Contrat d'assurance collective sur la vie souscrit par l'association Apogée auprès de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (29, boulevard Haussmann 75009 Paris), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°07 022 493 (orias.fr). (2) Tarif en vigueur au 02/01/2017. Application de tarifs spécifiques pour les supports immobiliers (majoration de 0,50 % des sommes arbitrées) et pour les services d'arbitrages (majoration de 0,50 % des sommes arbitrées, soit au total 1% dans la limite de 150€ par opération).

Document publicitaire sans valeur contractuelle.



DEVELOPPONS ENSEMBLE  
L'ESPRIT D'EQUIPE